EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **26 février 2016 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt six février deux mille seize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 19 février 2016, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Manuela FERREIRA DE SOUSA à Monique BONNET, Philippe BOHELAY à Saïd Akim BARA, Cyril CINEUX à Jean-Christophe CERVANTES, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS, Isabelle PADOVANI à Antoine RECHAGNEUX, Sylviane TARDIEU à Nicole PRIEUX, Odile VIGNAL à Nicolas BONNET**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**François BARRIÈRE, Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**
Scrutateurs :	**Florent NARANJO, Guillaume VIMONT**

Après l'appel, une minute de silence est faite en mémoire de Messieurs GENET et CANQUE, anciens élus municipaux.
M. le Maire suspend la séance à 18 h 15 suite à l'intervention de manifestants. Par la suite, il reçoit une délégation de Home Dome.
Monsieur Antoine RECHAGNEUX quitte la séance avec le pouvoir de Mme Isabelle PADOVANI pendant la suspension de séance.
M. le Maire reprend la séance à 18 h 54 après avoir constaté que le quorum est atteint.
Mme Géraldine BASTIEN (fin du pouvoir à Monsieur Jean-Luc BLANC) et Mme Fabienne MONTEL (fin du pouvoir à Mme Christiane JALICON) arrivent pendant la présentation des quatre premières questions par Mme Françoise NOUHEN.
Mme Nadia GUERMIT-MAFFRE arrive avant le vote de la question n°1 (fin du pouvoir à M. Louis COUSTES).
M. Alain LAFFONT donne pouvoir à M. Florent NARANJO et quitte la séance pendant le dépouillement de l'élection prévue à la question 12.

Rapport N° 9

RENOUVELLEMENT INTÉGRAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Suite à la démission de M. MULLER de la Commission d'Appel d'Offres, son remplacement a été assuré, comme le prévoit l'article 22 III du Code des Marchés Publics, par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste, c'est-à-dire Mme Edith CANDELIER.

Il est prévu que le remplacement de celle-ci en tant que suppléante soit assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier. Cependant lors de l'élection de la Commission d'Appel d'Offres en 2014, cette liste ne comprenait que 2 noms et ce poste de suppléant est resté vacant.

Mme CANDELIER ayant à son tour démissionné, nous sommes dans l'obligation de procéder à un renouvellement intégral de la Commission d'Appel d'Offres, puisque l'article 22 du Code des Marchés Publics prévoit le renouvellement de la CAO dans le cas où une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions telles que prévues précédemment, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit.

La CAO est composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, en plus du Maire, Président ou son représentant.
Au titre de l'article 22 du Code des Marchés Publics qui régit sa composition et son mode d'élection, le vote doit avoir lieu au scrutin de liste, sans panachage, ni vote préférentiel, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Le scrutin a lieu à bulletins secrets. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Cependant, afin de prendre en compte le cas éventuel de démissions, il est conseillé pour les listes de présenter des candidats en nombre suffisant pour procéder au remplacement de titulaires en cours de mandat.

Le dépôt des listes doit être effectué auprès de Monsieur Le Maire, au plus tard, en début de séance.

Il convient donc de procéder, en accord avec votre commission, à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

DELIBERATION

Les listes déposées :

Par Monsieur le Maire :
- Sondès EL HAFIDHI,
- Monique BONNET,
- Pierre MIQUEL,
- Odile VIGNAL,
- Christian PORTEFAIX,
- Gérard BOHNER,
- Nicolas BONNET,
- Jean-Christophe CERVANTES,
- Valérie BERNARD,
- Saïd Akim BARA.

Par le Groupe Rassemblement de la droite et du centre :
- Edith CANDELIER,
- Jean-Luc BLANC,
- Louis COUSTÈS,
- Christiane JALICON.

Inscrits : 55
Votants : 51
Blancs ou nuls : 6
Suffrages exprimés : 45

Quotient électoral : 9

Ont obtenu :

	Nombre de voix	Attribution de siège au quotient	Attribution de siège au plus fort reste	TOTAL
Liste présentée par M. le Maire	36	4		4
Liste présentée par le groupe Rassemblement de la droite et du centre	9	1		1

Vu les résultats du scrutin secret, sont élus pour siéger à la CAO :
Sondès EL HAFIDHI, Monique BONNET, Pierre MIQUEL, Odile VIGNAL, Edith CANDELIER comme titulaires, et Christian PORTEFAIX, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Jean-Christophe CERVANTES, Jean-Luc BLANC comme suppléants.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 04 mars 2016

Pour Le Maire et par délégation,
La Première Adjointe,

Françoise NOUHEN